

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 144 accordant une permission de seize jours a Omar Elmi.

n° 144

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
7 février 1949

Numéro JO  
n° 2 du 28/02/1949

Date du numéro  
28 février 1949

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté n° 117 du 8 février 1947 réorganisant les cadres locaux autochtones: Vu l'arrêté n° 118 du 8 février 1947 réorganisant le cadre local autochtone des douanes: Vu la demande de permission formulée par le préposé stagiaire 6° échelon Omar Elmi : Sur la proposition du chef du service des douanes,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Une permission d'absence de seize jours pour en jouir à Diré-Daoua (Ethiopie) est accordée au préposé stagiaire, 6° échelon, Omar Elmi.

#### Art. 2

La présente décision, qui prendra effet pour compter de la date du départ de l'intéressé, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R.CHAMBOREDON.